



La situation des avocats en Iran

Ce que l'on ne vous dit pas

L'Observatoire

La situation des avocats en Iran

« La situation des avocats en Iran ce que l'on ne vous dit pas »

Depuis le premier janvier 2018, la répression en série a repris contre les avocats. Ce sont au moins 13 avocats, qui ont été arrêtés, dans le cadre d'une campagne de répression visant à les empêcher de défendre des personnes – et parfois leurs confrères - pour des motifs politiques : Zeynab Taheri, Arash Keykhosravi, Ghassem Sholeh-Sadi, Masoud Javadieh, Payam Derafshan, Farokh Forouzan, Hoda Amid, Mostafa Daneshjoo puis Nasrin Sotoudeh et Mohammad Najafi, Amirshalar Davoudi, Hossein Ahmadiyaz ou encore Mostafa Tork Hamadani.

Si Masoud Javadieh et Hossein Ahmadiyaz ont été presque aussitôt relâché, si Zeynab Taheri, Payam Derafshan, Farokh Forouzan Arash Keykhosravi, Ghassem Sholeh-Sadi, ou Hoda Amid ont fini par être libérés sous caution, Mohammad Najafi n'a connu la liberté que quelques jours avant d'être arrêté de nouveau. Quant à Nasrin Sotoudeh, Mostafa Daneshjoo et Amirshalar Davoudi, ils croupissent en prison. Mostafa Tork Hamadani a été placé en détention à son tour, le 3 février 2019 à la prison d'Evin. Le 4 février, une vingtaine d'avocats publiés une lettre ouverte au peuple iranien déclarant que l'emprisonnement de leur confrère, Mostafa Tork Hamedani, à la prison d'Evin, à Téhéran, constituait une violation des engagements internationaux pris par l'Iran aux principes du procès équitable. Hossein Ahmadiyaz a prononcé une déclaration publique : "*La place d'un avocat n'est pas en prison, c'est dans une salle d'audience où sont défendus les droits de la population*".

Nasser Zarafchan, avocat de premier plan, écrivain, a payé un lourd tribut en défendant les familles des écrivains Mohammad Mokhtari et Mohammad Jafar Pouyandeh, assassinés en même temps que d'autres intellectuels fin 1998 dans l'affaire des «meurtres en série». Nasser Zarafchan avait dénoncé les insuffisances de l'enquête et l'absence d'informations déterminantes dans les dossiers d'instruction. Le 19 mars 2002, il a été condamné, par le Tribunal Militaire de Téhéran à cinq années d'emprisonnement : trois ans de prison pour « détention d'arme », deux ans pour avoir rendu publiques des informations d'État (à savoir ses positions prises lors d'entretiens avec la presse, concernant le procès d'assassinats des intellectuels iraniens) et à 70 coups de fouet pour détention illicite d'alcool. Il s'est vu en outre interdire l'exercice de la profession d'avocat pendant cinq ans alors que seule une juridiction disciplinaire d'avocats est en droit de prendre une telle sanction. Cette décision de a été confirmée en appel le 15 juillet 2002. Il n'a été libéré que le 15 mars 2007. Toutefois, bien qu'il ait purgé sa peine, il a du demeurer 20 jours supplémentaires en prison pour « rembourser » la durée des congés médicaux qu'il avait fini par obtenir.

En Iran, les avocats qui défendent les droits de l'homme, n'ont le choix qu'entre la prison et l'exil. Le Defenders of Human Rights Center – le Centre des défenseurs des droits de l'Homme DHRC a été fondé en 2001 par cinq avocats. Le Centre des défenseurs des droits de l'Homme a été brutalement fermé par la police le 21 décembre 2008. Quatre des cinq avocats fondateurs du DHRC, Abdolfatah Soltani, Mohammad Seifzadeh, Hadi Esmaeilzadeh et Mohammad Ali Dakhah, ont été condamnés à la prison. Quant à la cinquième, Chirine Ebadi, elle a fui l'Iran depuis 2008.

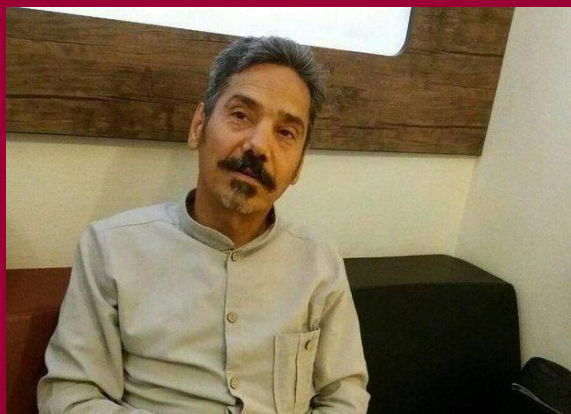
Mohammad Seifzadeh, ancien juge sous le régime du Shah, interdit d'exercer ses fonctions pendant dix ans par la Révolution iranienne, était devenu un éminent avocat de Téhéran et l'un des membres fondateur du Centre des défenseurs des droits de l'Homme. Le 30 octobre 2010, la 15^{ème} chambre du Tribunal Révolutionnaire de Téhéran a condamné Mohammad Seifzadeh à neuf ans de prison et à une interdiction de dix ans d'exercer la profession d'avocat pour avoir « agi contre la sécurité nationale » à travers la fondation de la DHRC et pour « propagande contre le régime » au moyen d'entrevues avec des médias étrangers. C'était la première fois qu'un avocat iranien se trouvait par la même décision condamné à la prison et également frappé d'une interdiction d'exercer la profession.

Le 4 juillet 2011, ce fut au tour de Mohammad Ali Dadkhah, avocat au Barreau de Téhéran d'être condamné à 8 ans de prison, pour avoir été à l'origine d'un « complot » en vue de fomenter une « révolution », et en supplément à un an de prison (soit neuf ans au total) pour « propagande contre le régime » ainsi qu'à une interdiction de 10 ans, d'exercer son métier d'avocat, ainsi qu'à une peine de fouet transformée en amende de 25 millions de rials (environ 1500 dollars). Il a fait appel et il a appris le 28 avril 2012 – alors qu'il se rendait au Tribunal pour défendre un client -, que la Section 15 du Tribunal Correctionnel avait confirmé en appel, sa condamnation à neuf ans de prison et à 10 ans d'interdiction d'exercer le métier d'avocat et d'enseigner à l'université. Après la confirmation de sa condamnation, les forces de sécurité lui ont proposé de faire des aveux télévisés en échange de quoi l'emprisonnement lui serait évité. Le 11 mai 2012, Dadkhah a dit: « Ils m'ont dit que si je ne fais pas de confession, ils vont exécuter la condamnation. Demain, c'est mon dernier jour pour soit faire des aveux télévisés ou aller en prison. Je vais aller en prison... ». Le répit ne fut pas d'un jour mais de quatre mois : le 29 septembre 2012, il a été arrêté et conduit à la prison pour y purger sa peine.

Le 31 mai 2014, la 15^e chambre du tribunal révolutionnaire islamique a condamné Hadi Esmailzadeh à un total de quatre ans d'emprisonnement, dont trois ans pour « montage et collusion dans l'intention de commettre des crimes anti-sécurité fondée sur "l'appartenance à une organisation illégale"- c'est à dire le Centre des défenseurs des droits de l'Homme (DHRC), - et un an de plus pour « diffusion de propagande contre l'Etat », pour avoir écrit les rapports mensuels du DHRC et les avoir envoyés à des organisations des droits de l'homme. En outre, le tribunal lui a interdit d'exercer la profession d'avocat et toute appartenance à des groupes et partis politiques pendant deux ans. Hadi Esmailzadeh était alors – si l'on excepte Chirine Ebadi partie à l'étranger – le dernier des membres du DRHC en liberté.

En février 2011, Khalil Bahramian, avocats des prisonniers politiques kurdes, était condamné à 18 mois de prison, interdit de pratiquer le droit pendant 10 ans quitter le territoire.

Abdolfattah Soltani libéré après 2630 jours de torture en prison



Lorsqu'il a été libéré, le 21 novembre 2018, c'est après avoir passé 2630 jours en prison, venant s'ajouter aux 250 jours de réclusion entre juin 2005 et mars 2006. Et sans compter les 60 jours d'enfermement en 2009, pour avoir appelé à recompter les votes de l'élection du président Mahmoud Ahmadinejad. L'immense avocat qu'est Abdolfattah Soltani, l'un des fondateurs avec Shirin Ebadi, du Centre des défenseurs des droits de

l'Homme (DRHC), aura ainsi consacré sa carrière d'avocat à défendre des prisonniers politiques avant d'en devenir un lui-même. L'épilogue heureux ne doit pas occulter la réalité des faits : il a été détenu entre le 10 septembre 2011 et le 21 novembre 2018, en situation permanente de danger de mort à la prison d'Evin.

Arrêté presque inopinément, dans les locaux du Tribunal révolutionnaire de Téhéran, alors qu'il était en train d'examiner le dossier de l'un de ses clients, condamné en mars 2012 à dix-huit ans de prison et à vingt ans d'interdiction d'exercer la profession d'avocat par le Tribunal révolutionnaire de Téhéran, il est présenté comme ayant « bénéficié » en appel d'une « réduction » de peine ... à 13 ans de prison. Certes on dira qu'il n'en a purgé « que » plus de sept années...

Agé de 65 ans, Abdolfattah Soltani sort de prison, brisé par le régime carcéral qu'il a subi, miné par l'aggravation de ses sévères troubles cardiaques, désormais doublés de problèmes digestifs. Sans aucun suivi de soins, il n'avait été transporté qu'en dernière extrémité en urgence dans des hôpitaux.

Hospitalisé de toute urgence pendant 41 jours en 2013, Abdolfattah Soltani avait obtenu pour la première fois un congé médical, en janvier 2016 pour 21 jours, mais il avait dû retourner en prison le 13 février 2016, à la suite de l'opposition aux autorités judiciaires à l'extension du congé pour convalescence. Le 3 mai 2016, il avait dû être –pour la quatrième fois en quelques mois– hospitalisé pour des douleurs thoraciques et de graves palpitations cardiaques.

Selon sa fille Maedeh Soltani, même les jeunes prisonniers sont confrontés à des problèmes de santé graves en raison des mauvaises conditions sanitaires, du manque d'espace, de lumière et d'air. Son père a été privé de révision et de libération conditionnelle, au mépris de la loi iranienne accorde à chaque prisonnier trois jours de congé par mois de détention, parce qu'il « n'a pas accepté de se repentir ». La femme d'Abdolfattah Soltani a présenté presque chaque semaine des demandes de congé médical qui ont toujours refusées. Dans une déclaration publiée sur le site internet du Bureau du Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme (OHCHR), un groupe d'experts des Nations Unies, soulignait en 2016, que les prisonniers politiques en Iran, étaient en danger de mort en détention à cause de leur état de santé qui empire et du refus continu des autorités iraniennes de leur donner accès à un traitement médical et notamment, Abdolfattah Soltani.

IRAN – 21 octobre 2018

Farshid Hakki

Pour la police de Téhéran il se serait auto poignardé, puis immolé par le feu alors qu'il était enfermé dans le coffre de sa voiture



Farshid Hakki, 44 ans, avocat des droits de l'homme, économiste et militant pour l'écologie et pour la justice sociale, a quitté son domicile dans le quartier de Bagh-e Faiz à Téhéran le 17 octobre 2018 à 11 heures du matin, pour ne plus jamais revenir. Le 21 octobre, au soir, la police de Téhéran a contacté sa famille en lui signalant avoir trouvé le corps de Farshid Hakki brûlé dans un véhicule, et l'avoir transféré au bureau du médecin légiste à Téhéran pour déterminer la cause du décès. Lorsqu'ils sont arrivés au commissariat, ils se sont rendus compte « que sa voiture avait pris feu et avait

brûlé [près de chez lui] et qu'un corps qui lui était attribué avait été retrouvé dans le coffre».

Dès l'annonce de la mort, un organe de presse affilié au corps des gardes de la révolution islamique (IRGC) iranien, l'agence de presse Tasnim, a affirmé que Farshid Hakki souffrait de dépression et qu'il s'était suicidé. Sans attendre, le chef de la police de Téhéran avait déclaré aux journalistes que Hakki s'était "incendié," selon l'agence de presse Tasnim, et a annoncé que quiconque suggérerait l'idée d'un assassinat serait poursuivi en justice pour "perturbation de l'opinion publique".

Le directeur du magazine "Barresihaye Eghtesadi" (Economic Studies) dont Farshid Hakki était un conseiller éditorial, a déclaré a sur Twitter : «*Farshid Hakki a été attaqué près de son domicile par des assaillants inconnus et après avoir été poignardé plusieurs fois, son corps a été brûlé* ». Il a qualifié la mort de "meurtre horrible" et a demandé au pouvoir judiciaire iranien d'enquêter sur l'affaire.

L'avocat Mohammad Moghimi, qui connaît la victime depuis de nombreuses années, ne veut pas croire qu'il se serait auto-immolé par le feu dans le coffre de sa voiture. Il a indiqué que sa famille n'avait été témoin de aucun signe de dépression, ajoutant qu'aucun médecin légiste n'avait publié de rapport d'autopsie final et n'avait pas émis d'avis final sur les causes de la mort. De surcroît, selon Mohammad Moghimi, «*un employé de banque près de la voiture incendiée a déclaré que l'occupant d'une Peugeot Persia blanche l'avait incendié, puis s'était échappé* » et il aurait relevé le numéro minéralogique.

Par ailleurs, d'autres témoins expliquent que le de multiples coups de couteau étaient visibles sur le corps de Farshid Hakki. Deux de ses amis déclarent que des agents des services secrets iraniens l'ont tué. Un ami explique aussi que Hakki était régulièrement suivi par des agents de la sécurité de l'État pour tenter de l'intimider : "*Même quand il voyageait, ils le suivaient.*" Il ajoute que Hakki n'était pas suicidaire : "*Il avait une cause et il se battait pour cette cause ; il était étranger au suicide.*"

Farshid Hakki luttait contre travail des enfants et pour la protection de l'environnement dans les montagnes de Zagros. Farshid Hakki était aussi candidat au conseil municipal de Téhéran.

Nasrin Sotouteh

Condamnée pour avoir défendu celles qui refusent de porter le hijab à 5 ans de prison puis à de 33 années de plus et 248 coups de fouet



Le 13 juin 2018, Nasrin Sotoudeh a été arrêtée et conduite à la prison d'Evin pour purger une peine de cinq ans de prison à laquelle elle a été condamnée en son absence. Le 25 août, elle a entamé une grève de la faim pour protester contre sa détention injuste et le harcèlement des autorités iraniennes contre sa famille et ses amis. Son mari, Reza Khandan, a été arrêté à son tour le 4 septembre 2018.

Invitée à comparaître devant la 28^e section du tribunal révolutionnaire présidé par le juge Mohammad Moghiseh, bien connu pour sa répression contre les dissidents politiques, Nasrin Sotoudeh a refusé de se faire représenter par un avocat imposé dans sa dernière affaire pour protester contre la violation des principes du procès équitable devant le tribunal révolutionnaire (pas d'accès au dossier, pas de libre choix du défenseur etc).

Le 11 mars 2019, elle a été informée du verdict prononcé par, dans deux affaires ouvertes contre elle : 5 ans pour la première affaire et 33 ans et 148 coups de fouet pour la seconde. On ne connaît pas la répartition des peines en fonction des chefs d'accusation. Selon l'article 134 du Code pénal iranien, les juges peuvent infliger une peine plus élevée que celle prévue par la loi lorsque l'accusé fait l'objet de plus de trois chefs d'accusation. Le juge Mohammad Moghiseh a augmenté de 4 années la peine totale de prison, la faisant passer du maximum statutaire de 29 à 33 ans, qui s'ajoutent aux cinq ans prononcés par ailleurs.

Dès le 11 mars au matin, les services de propagande des autorités judiciaires iraniennes s'étaient empressés de diffuser une information selon laquelle elle aurait été condamnée à sept ans de prison, en vue de créer une confusion entre la peine prononcée et la peine finalement exécutée. Certes, il est possible que Nasrin Sotoudeh n'ait à purger, toujours en vertu du code pénal iranien, que la peine la plus longue prononcée pour l'un des délits pour lesquelles elle a été poursuivie.

Arrêtée une première fois en 2011, Nasrin Sotoudeh avait été une première fois condamnée, à 11 ans de prison et radiée du barreau pour "propagande contre le régime". Elle n'avait dû sa libération conditionnelle anticipée en septembre 2013 qu'à une obligation diplomatique des dirigeants iraniens à la veille d'un déplacement aux Nations unies à New York.

Depuis 2017, Nasrin Sotoudeh défendait les jeunes filles poursuivies par la justice et la police parce qu'elles refusent de porter le hijab, déclarant que: « Non seulement aucun homme n'a droit de faire cela à une femme, mais en plus les policiers abusent de leur pouvoir. Les femmes de notre pays veulent que la décision de choisir leurs vêtements leur revienne ». Depuis que sa licence d'avocat lui ait été restituée, elle est seulement autorisée à traiter des affaires civiles et ne peut pas défendre les suspects dans les affaires présentant un caractère politique ou touchant à la sécurité. Elle a été saisie d'affaires d'infractions à la sécurité, notamment concernant celle de journalistes, mais les autorités judiciaires ont refusé qu'elle les défende.

Nasrin Sotoudeh, une héroïne des temps modernes

Nasrin Sotoudeh Langroudi, née en 1963 à Téhéran et mère de deux enfants, a été l'avocate des journalistes et militants politiques emprisonnés après l'élection présidentielle de juin 2009, elle est en plus membre de la Société pour la Protection des Droits des Enfants et elle a travaillé notamment avec de jeunes prisonniers qui risquent la peine de mort. Elle a défendu de nombreux militants des droits des femmes ainsi que des prisonniers politiques. Elle s'est ainsi occupée de l'affaire d'Arash Rahmanipour qui fut pendu en janvier 2010. Après juin 2009, elle a été l'une des rares avocats qui ont accepté de défendre des prisonniers politiques arrêtés après les manifestations contre la réélection de Mahmoud Ahmadinejad. Au cours du mois d'août 2009, elle avait été interrogée à plusieurs reprises par les agents du ministère des Renseignements.

Au matin du 4 septembre 2010, Nasrin Sotoudeh a été convoquée pour se rendre auprès du parquet rattaché aux tribunaux révolutionnaires, dont les locaux sont situés dans l'enceinte de la prison d'Evin. Après avoir été interrogée, Nasrin Sotoudeh a été inculpée de «conspiration contre la sécurité nationale et propagande contre la République Islamique» et de coopération avec le Centre des défenseurs des droits de l'Homme (DRHC), d'Abdolfattah Soltaniet de Shirin Ebadi, et placée en détention à la prison Evin sans avoir eu un seul instant la possibilité de s'entretenir avec son avocate qui l'a accompagnée au tribunal mais qui n'a pas été autorisée à être présente durant l'interrogatoire. Le 28 août précédent, son cabinet avait été perquisitionné avant d'être fermé par les autorités.

« *Que j'aie ou non une licence d'avocate, je continuerai de m'opposer sans relâche à ces condamnations injustes* »

Nasrin Sotoudeh a été condamnée le 11 janvier 2011, par la 26^{ème} section du tribunal Révolutionnaire de Téhéran, présidée par le Juge Pir Abassi, à 11 ans de prison. Par la même décision elle a été radiée du barreau et interdite de sortie du territoire pour 20 ans. Elle a été reconnue coupable de "propagande contre le régime", "appartenance au Centre des défenseurs des droits de l'Homme" et d'avoir agi contre la sûreté nationale". La peine a été « réduite » à six ans de prison et dix ans d'interdiction d'exercer son métier d'avocate, le 14 septembre 2011. Deux ans plus tard, le 18 septembre 2013, Nasrin Sotoudeh a bénéficié d'une libération conditionnelle anticipée quelques jours avant que le président Rohani ne fasse son premier voyage auprès des Nations Unies à New York.

En mai 2011, son mari avait rendue publique, une lettre écrite depuis la prison d'Evin, où elle écrivait : "*Que j'aie ou non une licence d'avocate, je continuerai de m'opposer sans relâche à ces condamnations injustes.*" Quelques heures plus tard, elle était extraite de sa cellule pour assister, menottée, à la première séance d'examen, par le barreau de Téhéran, de sa demande de radiation déposée par les autorités judiciaires. A sa sortie, l'avocate menottée s'était mise sur la pointe des pieds et avait enlacé son mari, devant ses amis, ses camarades féministes et anciens clients venus la saluer.

Répondant aux réquisitions du procureur de Téhéran, l'Ordre des avocats a prononcé contre Nasrin Sotoudeh une interdiction d'exercer son activité pendant trois ans. Elle a refusé de faire appel pour ne pas porter plainte contre ses propres confrères.

Toutefois, déterminée à faire rapporter la décision qu'il a frappée, elle a décidé de se rendre, à partir d'octobre 2013, devant les bureaux de l'Ordre des avocats, sur la place d'Argentine, pour un sit-in. Du samedi au mercredi, tous les jours, elle a brandit une pancarte sur laquelle était écrit "*Droit Du Travail, Droit Des Dissidents*", pour protester contre l'interdiction d'exercer son métier. Pour ce motif, elle a été arrêtée à deux reprises, puis relâchée après plusieurs heures d'interrogatoire sur ses activités. La dernière en date de ces arrestations est survenue le 10 décembre 2013—date symbolique— alors qu'elle se rendait avec son mari devant les bureaux de l'Ordre des avocats pour célébrer la Journée internationale des droits de l'Homme. Elle n'avait été libérée qu'après neuf heures d'interrogatoire. Cela ne l'a pas découragée : "*Je poursuivrai mes sit-in jusqu'à ce que l'interdiction d'exercer mon métier soit abolie*" a-t-elle déclaré.

Finalement, en août 2014, l'ordre des avocats du barreau de Téhéran a annulé l'interdiction, mais elle a été seulement autorisée à traiter des affaires civiles et ne peut pas défendre les suspects dans les affaires présentant un caractère politique ou touchant à la sécurité. Lorsqu'elle a été saisie d'affaires d'infractions à la sécurité, concernant des journalistes, mais les autorités judiciaires ont refusé qu'elle les défende .

« Je sais que je ne serai pas traité équitablement par le pouvoir judiciaire... »

Le harcèlement judiciaire des autorités s'est inlassablement poursuivi contre Nasrin Sotoudeh depuis la restitution de sa licence. Dès 2015, elle a reçu une première convocation du procureur de la prison d'Evin mais celle-ci n'énonçait aucune charge contre elle. Ne pouvant se déplacer en raison d'une opération de pied, elle avait été obligée de demander un report.

Le 19 août 2016, elle a reçu une citation à comparaître le 3 septembre devant la 28ème section du tribunal révolutionnaire de Téhéran mais n'a pas été informée des charges retenues contre elle. Elle a expliqué qu'elle était obligée de se défendre elle-même puisque trois de ses cinq avocats faisaient eux-mêmes l'objet de poursuites. Elle a demandé à consulter son dossier avant la veille du procès mais n'y a pas été autorisée. Elle avait déclaré refuser de se rendre à l'audience pour marquer sa protestation contre l'absence d'accès à son dossier. Le 16 novembre 2017, elle a reçu une nouvelle convocation du tribunal révolutionnaire d'Evin. L'assignation l'avertissait qu'elle serait arrêtée si elle ne se conformait pas à l'ordre dans les trois à cinq jours. Elle a refusé de s'y rendre, déclarant : "*Je sais que je ne serai pas traité équitablement par le pouvoir judiciaire...Par conséquent, je ne comparaitrai pas devant les tribunaux. Je sais que je n'ai enfreint aucune loi*".

Depuis 2017, Nasrin Sotoudeh défendait des femmes poursuivies parce qu'elles refusent de porter le hijab, déclarant que: « *Non seulement aucun homme n'a droit de faire cela à une femme, mais en plus les policiers abusent de leur pouvoir. Les femmes de notre pays veulent que la décision de choisir leurs vêtements leur revienne* ». Le 13 juin 2018, Nasrin Sotoudeh a été de nouveau arrêtée à son domicile et conduite à la prison d'Evin pour purger une peine de cinq ans de prison à laquelle elle a été condamnée en son absence. Le 25 août, elle a entamé une grève de la faim pour protester contre le harcèlement des autorités iraniennes contre sa famille et ses amis. Son mari, Reza Khandan, a été condamné le 23 janvier 2019 à six ans d'emprisonnement pour « propagande contre le système" et "crimes contre la sécurité nationale".

IRAN – 27 août 2018

Mohammad Najafi

Condamné quatre fois à un total de 19 ans de prison



Le 27 août 2018, Mohammad Najafi, 43 ans, avocat à Arak, la capitale de la province de Markazi, a été condamné à trois ans de prison et 74 coups de fouet pour «*trouble à l'ordre public*» et «*diffusion de fausses informations*». Le 28 octobre 2018, la sentence a été confirmée en appel. Il a été immédiatement incarcéré à la prison d'Arak pour purger sa peine.

Le 11 décembre 2018, il a également été condamné à 13 ans de prison pour «*collaboration avec des États ennemis via le transfert d'informations et d'actualités lors d'interviews*» (10 ans), de «*propagande contre l'État*» (2 ans) et «*insultes envers le gouvernement*» et le *chef suprême*» (1 an) par la première chambre du tribunal révolutionnaire d'Arak.

Le 15 décembre, la chambre 102 du tribunal pénal de Shazand a également condamné Mohammad Najafi à un an de prison pour «*publication de mensonges dans le cyberspace à l'aide d'un téléphone et d'un ordinateur dans l'intention de troubler l'opinion publique*».

Le 22 janvier 2019, Mohammad Najafi a été condamné par la chambre 102 du tribunal pénal de Shazand, à deux ans de prison et une amende de quatre millions de tomans (environ 950 USD) pour avoir «*troublé l'opinion publique*», en critiquant le guide suprême Ali Khamenei. Il avait écrit dans une lettre publiée sur Facebook le 8 septembre 2018 : «*M. Khamenei! Notre génération est écrasée sous vos pieds brûlants! Nos jours sont aussi noirs que ton turban. Enlevez votre cape des pays voisins. Ne dépensez pas nos ressources pour votre idéologie chiite. Nous avons suffisamment de problèmes de corruption et de corruption dans le pays. N'essayez pas d'empiéter sur les leaders mondiaux. Nous sommes figés dans le temps depuis 40 ans et luttons contre le monde en des temps sensibles, alors que beaucoup de nos pauvres ne peuvent pas se vêtir ni acheter du pain.* »

Cette dernière condamnation porte à 19 ans le nombre total d'années de prison auxquelles il a été condamné en quatre mois.

Mohammad Najafi est emprisonné à la prison centrale d'Arak. Le 15 janvier 2019, il avait été transféré de la prison centrale d'Arak à la ville voisine de Shazand, pour être jugé par la chambre 102 du tribunal pénal de Shazand qui a prononcé le 22 janvier 2019 une nouvelle condamnation. Mohammad Najafi a cependant été libéré le 28 mars 2019. Mais il a été ré-arresté quatre jours après.

Mohammad Najafi avait été emprisonné en janvier 2018 après avoir révélé aux médias que les autorités tentaient de dissimuler la véritable raison de la mort de son client, Vahid Heydari, 22 ans, un manifestant mort en détention au commissariat d'Arak entre fin décembre 2017 et début janvier 2018, en affirmant qu'il s'était suicidé, alors qu'il portait des traces de torture après sa garde à vue.

Pour cela, Mohammad Najafi avait été arrêté le 15 janvier 2018 et inculpé de huit chefs d'accusation distincts pour avoir accusé la police d'avoir tenté de dissimuler la cause de la mort de Vahid Heydari. Il avait été libéré à Arak le 17 avril 2018 moyennant une caution d'un million de tomans (environ 237 000 USD). Les avocats qu'il avait choisis pour le défendre, Payam Derafshan et Arash Keykhosravi, avaient été arrêtés à leur tour.

IRAN - 7 décembre 2018

Mostafa Daneshjoo

8 ans d'emprisonnement pour le défenseur de la minorité religieuse persécutée des derviches Gonabadi



Mostafa Daneshjoo (alias Daneshjoo), avocat de la minorité religieuse persécutée des derviches Gonabadi d'Iran, a été condamné à 8 ans de prison par la 28^e chambre du tribunal de la révolution islamique. Le tribunal lui a infligé cinq ans pour «rassemblement et collusion contre la sécurité nationale» (article 610 du Code pénal islamique), deux ans pour avoir «troublé l'opinion publique» (article 698) et un an pour «diffusion de propagande contre le système» (article 500).

Il avait été arrêté le 8 juillet 2018, par des membres armés des forces de sécurité qui ont enfoncé violemment

la porte du domicile de sa mère, situé à Téhéran, puis l'ont appréhendé sous les yeux de cette dernière (une femme âgée), de son épouse et de leur fille. Les forces de sécurité ont présenté un mandat d'arrêt émanant de la troisième branche du bureau du procureur basé à la prison d'Evin, à Téhéran.

La mère de Mostafa Daneshjoo, ainsi que sa femme et sa fille, ont été conduites à la salle d'urgence d'un hôpital en raison de blessures subies lors de l'attaque de la nuit dernière.

Les autorités n'ont pas motivé l'arrestation de Mostafa Daneshjoo. Selon Majghoban Noor, le site Internet d'informations de la communauté des derviches Gonabadi, l'arrestation semble concerner une affaire déposée au début de l'année, qui est actuellement supervisée directement par Amin Nasser, l'adjoint du procureur en chef de Téhéran.

Mostafa Daneshjoo souffre de problèmes cardiaques et d'asthme, et les autorités lui refusent des soins médicaux appropriés. Le 21 juillet 2018, M. Daneshjoo a été emmené à l'hôpital de Taleqani et est retourné en prison sans recevoir de soins. Le 13 janvier 2019, il a été emmené à l'hôpital de Baqiyatullah et est retourné en prison sans recevoir de soins. Le 22 janvier 2019, son avocat a signalé que 50% de ses poumons ne fonctionnaient plus, mais les autorités ont refusé de l'envoyer à l'hôpital.

Mostafa Daneshjoo, ancien webmaster du site Internet Majghoban Noor, a défendu de nombreux derviches Gonabadi, depuis 2006, à l'époque où un groupe de derviches de Qom a été attaqué par l'État. Il a purgé plusieurs peines de prison en guise de représailles pour ses activités en faveur des droits de l'homme.

Arrêté en 2011, il avait été condamné, en septembre 2012, avec six autres avocats de Derviche Gonabadi et ses co-gestionnaires du site Majzooban Noor - Hamidreza Moradi, Amir Eslami, Reza Entesari, Afshin Karampour, Farshid Yadollahi et Omid Behrouzi - à des peines de prison allant de quatre à sept ans pour «appartenance à la secte anti-sécurité derviche», «agissement contre la sécurité nationale», «propagande contre le régime» et «trouble de l'opinion publique». Entre 2011 et 2015, il a purgé sa peine dans le quartier 350 de la prison d'Evin. Lors des précédentes poursuites, son permis d'avocat avait été révoqué.

IRAN – 9 décembre 2018

Arash Keykhosravi et Ghassem Sholeh-Sadi

6 ans de prison pour « rassemblement et collusion » et « diffusion de propagande contre l'État » par la 15e chambre du tribunal révolutionnaire de Téhéran

LIBERES SOUS CAUTION RESPECTIVEMENT LES 11 et 4 DECEMBRE.



Le 10 décembre 2018, Arash Keykhosravi et Ghassem Sholeh-Sadi ont été condamnés à six ans d'emprisonnement: cinq ans pour «rassemblement et collusion contre la sécurité nationale» (article 610 du Code pénal islamique) et un an pour « diffusion de propagande contre l'État » » (article 500) par la 15e chambre du tribunal révolutionnaire de Téhéran.

Présidée par le célèbre juge Abolghasem Salavati. Ils ont fait appel de la peine.

Ghassem Sholeh Sadi a été libéré sous caution le 4 décembre. Arash Keykhosravi sous caution de 300 million Tomans [25000 dollars] le 11 décembre

Le 18 août 2018, Arash Keykhosravi, Ghassem Sholeh-Sadi et un troisième avocat, Masoud Javadieh avaient été arrêtés alors qu'ils manifestaient pacifiquement devant le Parlement contre la sélection de candidats aux élections législatives et en faveur d'un vote libre, équitable et transparent. Masoud Javadieh a été remis en liberté sous caution le lendemain, mais Arash Keykhosravi et Ghassem Sholeh-Sadi ont été transférés à la prison de Fashafouyeh, au sud de Téhéran, et inculpés de « rassemblement et collusion en vue de commettre des infractions compromettant la sécurité nationale ».

Avant son arrestation, Arash Keykhosravi représentait la famille du militant écologiste et environnemental Kavous Seyed-Emami, un irano-canadien décédé dans des circonstances suspectes dans la prison d'Evin de Téhéran en février 2018.

Le 3 avril 2011, Ghassem Sholeh-Sadi avait été condamné à un an et demi de prison et une interdiction de dix ans sur sa loi et de l'enseignement des pratiques sur des accusations de «propagande contre le régime» et «insulte au Guide suprême» après avoir écrit une lettre critique au chef suprême de l'Iran, Ali Khamenei. Il a été libéré de prison en août 2012, à la fin de sa peine de prison. En 2013, Ghassem Sholeh-Sadi s'était inscrit comme indépendant pour concourir dans l'élection présidentielle iranienne.

IRAN – 19 juin 2018

Zeynab Taheri

Emprisonnée pour avoir dénoncé l'iniquité du procès de son client exécuté et réclamé un second jugement

LIBEREE SOUS CAUTION LE 8 AOUT 2018



Zeynab Taheri a été arrêtée le 19 juin au lendemain de l'exécution de son client, Mohammad Salas, un prisonnier derviche soufi de 51 ans, condamné à mort pour avoir prétendument conduit un bus qui a tué 3 membres des forces de sécurité et exécuté dans la matinée du 18 juin 2018. Zeynab Taheri a vivement dénoncé l'iniquité flagrante du procès de son client et annoncé publiquement son intention de révéler des éléments clés attestant de l'innocence de Mohammad Salas pour des accusations forgées de toutes pièces. Zeynab Taheri avait demandé en vain devant la Cour suprême l'organisation d'un nouveau procès. La semaine précédant l'exécution de son client, Zeynab Taheri avait déclaré qu'il avait été contraint d'avouer sous la torture, et avait écrit une lettre ouverte au Guide Suprême, Ali Khamenei, pour lui demander d'intervenir dans l'affaire, mais la lettre restée sans réponse.

Elle est poursuivie devant le tribunal de la culture et des médias pour des accusations fabriquées, notamment « diffusion de propagande contre le régime », « publication de mensonges » et « troubles à l'opinion publique ».

Certaines informations indiquent qu'elle a été conduite à la prison pour femmes de Shahr-e Rey (alias Gharchak), à Varamin, au sud de Téhéran, où s'entassent des centaines de femmes déclarées coupables d'infractions violentes, dans des mauvaises conditions d'hygiène. Incarcérée au secret, elle y aurait été victime de mauvais traitements, et aurait également débuté une grève de la faim afin de protester contre son incarcération.

Son arrestation témoigne une nouvelle fois de la détermination des autorités iraniennes à persécuter les avocats qui dénoncent la torture et les procès iniques. Elle a été libérée sous caution le 8 août 2018 dans l'attente de son procès.

Zeynab Taheri est connue pour traiter des dossiers sensibles ayant trait à la sécurité nationale et défend également l'universitaire irano-suédois Ahmadreza Djalali, condamné à mort et qui risque d'être exécuté.

IRAN – 31 août 2018

Payam Derafshan et Farokh Forouzan

Arrêtés alors qu'ils se trouvaient au domicile d'un autre avocat récemment emprisonné, Arash Keykhosravi, à Karaj

LIBERES SOUS CAUTION LE 8 SEPTEMBRE 2018



Payam Derafshan et Farokh Forouzan ont été arrêtés le 31 août 2018, alors qu'ils se trouvaient au domicile d'un autre avocat récemment emprisonné, Arash Keykhosravi, dans la ville de Karaj, au nord-ouest de Téhéran.

Payam Derafshan était l'avocat d'Arash Keykhosravi, l'un de ses confrères qui a été arrêté par les

forces de sécurité devant le Parlement d'Iran le 18 août avec deux autres avocats, Ghassem Sholeh-Sadi et Masoud Javadieh. Payam Derafshan avait reproché aux autorités judiciaires d'avoir traité les deux prisonniers comme des condamnés en les menottant les mains et les pieds et en leur faisant porter l'uniforme des prisonniers lors de leur transfert de la prison d'Evin au Grand Pénitencier de Téhéran, au Sud-Est de la capitale. "Les autorités ont vraiment agi de manière méchante à l'égard de deux des avocats les plus estimés du pays, simplement pour les maltraiter et les humilier", avait-il déclaré, tout en ajoutant : "Vous pouvez menotter les mains et les pieds des suspects, mais seulement pour les criminels dangereux ou les prisonniers qui pourraient s'évader".

Payam Derafshan était aussi, au moment de son arrestation, l'un des avocats de Nasrin Sotoudeh, avocate des droits de l'homme emprisonnée, ainsi que de Mohammad Najafi. Auparavant, il avait également représenté la famille de Kavous Seyed-Emami et porté plainte contre la chaîne de télévision publique iranienne (IRIB) pour avoir diffusé un film dans lequel Seyed-Emami était présenté comme un espion.

Payam Derafshan faisait partie d'un groupe d'avocats qui ont poursuivi Bijan Ghasemzadeh, interrogateur à la deuxième chambre du tribunal de la culture et des médias, pour sa décision d'interdire la populaire application de messagerie Telegram. Forouzan travaille dans le domaine des droits de l'enfant.

Payam Derafshan et Farokh Forouzan ont été libérés le 8 septembre 2018 moyennant une caution de 110 millions et 120 millions de tomans, respectivement, après avoir été inculpés «d'insultes envers les autorités judiciaires». La raison de leur arrestation n'est toujours pas claire.

IRAN – 1er septembre 2018

Hoda Amid

Militante des droits des femmes, arrêtée à son tour le lendemain des arrestations de Payam Derafshan et Farokh Forouzan.

LIBEREE SOUS CAUTION LE 4 NOVEMBRE 2018



Hoda Amid, spécialisée dans la défense des droits humains et militante des droits des femmes, a été arrêtée à son domicile le 1^{er} septembre, au lendemain des arrestations de Payam Derafshan et Farokh Forouzan. La militante des droits des femmes Najmeh Vahedi, qui se trouvait en sa compagnie, a été également arrêtée par le service de renseignement des *pasdaran* (gardiens de la révolution) chez elle à Téhéran.

Hoda Amid et Najmeh Vahedi ont organisé des ateliers de formation pédagogique à l'intention des femmes s'informant de leurs droits dans les contrats de mariage. Hoda Amid a évoqué par écrit une campagne intitulée « Combat pour changer le visage masculin du Majlis [Parlement] », qui a été lancée avant les élections législatives en février 2016 afin d'accroître la représentation des femmes au Parlement.

Hoda Amid a été libérée sous caution le 4 novembre 2018, après avoir été incarcérée pendant 65 jours.

IRAN – 20 novembre 2018

Amirsalar Davoudi

Condamné à 30 ans d'emprisonnement le 1er juin 2019



Le 1er juin 2019, Amirsalar Davoudi, 27 ans, détenu depuis le 20 novembre 2018, a été condamné à 30 ans d'emprisonnement et à 111 coups de fouet par la 15e chambre du tribunal révolutionnaire de Téhéran. Selon la loi iranienne, seule la plus longue peine d'emprisonnement de 15 années devrait être purgée sur la condamnation.

Le 20 novembre 2018, des agents de sécurité ont perquisitionné le domicile et le cabinet d'Amirsalar Davoudi et l'ont arrêté pour avoir dirigé sur la chaîne Telegram, une page «Without Retouch», qui se consacrait aux droits civils pour les avocats iraniens. Sa femme, Tannaz Kolahchian, également avocate, n'a pas été autorisée à lui rendre visite. Il avait été renvoyé devant la 15e chambre du tribunal révolutionnaire de Téhéran pour «rassemblement et collusion contre la sécurité nationale» (article 610 du Code pénal islamique). Le 21 janvier 2019 il avait également été inculpé d' "insulte au chef de l'Etat" (article 514 du code pénal islamique) et de "propagande contre le système" (article 500).

Amirsalar Davoudi, avocat et défenseur des droits civils, a défendu de nombreux prisonniers politiques et des accusés appartenant à des minorités religieuses et ethniques devant les tribunaux iraniens.

IRAN –6 juillet 2018

Hossein Ahmadiroz

Convoqué par le tribunal de Sanandaj parce qu'il défend un militant politique kurde condamné à mort qui clame son innocence



Hossein Ahmadiroz, qui intervient dans plusieurs affaires sensibles relatives aux droits de l'homme et aux droits politiques en Iran, a été arrêté le 15 août 2018 sur ordre du tribunal révolutionnaire de Sanandaj parce qu'il est l'avocat de l'activiste politique kurde, Ramin Hossein Panahi, condamné à mort et détenu à la prison centrale de Sanandaj. Il avait été cité à comparaître devant la quatrième chambre du tribunal révolutionnaire de Sanandaj, capitale de la province du Kurdistan. La convocation lui avait ordonné de comparaître devant le tribunal dans un délai de 10 jours, soit le 16 juillet au plus tard, mais sans donner de motif. Hossein Ahmadiroz, a été arrêté le 15 août 2018 après avoir évoqué à nouveau le cas de Ramin Hosseinpanahi. Il ne cesse de subir des pressions et des menaces de la part des services de sécurité, du ministère des Renseignements iraniens qui accusent Hossein Ahmadiroz d'exercer des « pressions illégales » sur Ramin Hossein Panahi, dont il s'efforçait d'empêcher l'exécution (mais qui a été finalement exécuté, le 8 septembre).

Hossein Ahmadiroz est l'un des 155 avocats iraniens à avoir signé une lettre ouverte critiquant le chef du pouvoir judiciaire Sadegh Larijani, qui avait restreint en janvier 2018 la possibilité pour les accusés de « crimes contre la sécurité nationale » de choisir leur avocat sur une liste d'une vingtaine d'avocats approuvés par l'État. Les signataires ont soutenu que la liste publiée violait l'article 35 de la Constitution iranienne, qui dispose: *« Les deux parties à une action en justice ont le droit de choisir un avocat, et s'ils ne le peuvent pas, des dispositions doivent être prises pour leur fournir un conseil juridique »*.

Il défend également les familles de plusieurs filles qui ont été incendiées dans leur école élémentaire publique située dans le village de Shinabad, dans la province d'Azerbaïdjan occidental, en décembre 2012. Les familles soutiennent qu'elles n'ont pas été entièrement indemnisées pour les pertes subies par les autorités locales.

Hossein Ahmadiroz déclaré : *« J'ai honorablement défendu mes clients devant la loi. J'ai toujours respecté les lois de mon pays. Je ne suis pas un politicien. Je suis avocat. J'ai et je défendrai toujours mes clients en fonction de mes responsabilités professionnelles. Je n'ai violé ni la loi ni le code de conduite des avocats et je ne le ferai jamais. »*

IRAN – 26 juillet 2018/15 janvier 2019

Mostafa Tork Hamadani

Poursuivi en juillet pour avoir critiqué l'interdiction faite aux avocats de défendre des écologistes, condamné en janvier à dix mois de prison pour avoir critiqué la clémence envers un ancien procureur corrompu



Mostafa Tork Hamadani a été cité à comparaître devant le tribunal de la culture et des médias à la suite d'une plainte déposée par le procureur adjoint de Téhéran, pour « diffusion de propagande contre le régime ». Les motifs avancés dans la plainte sont des tweets sur le Seyed-Emami et la note à l'article 48 concernant l'interdiction faite aux avocats de représenter des écologistes détenus. Mostafa Tork Hamadani est accusé d'avoir critiqué l'appareil judiciaire pour lui avoir interdit, ainsi qu'à d'autres avocats de la défense, de défendre des écologistes arrêtés par le Corps des gardes

de la révolution islamique (IRGC) et d'avoir écrit des tweets sur l'affaire de Kavous Seyed-Emami, un universitaire et écologiste canadien d'origine iranienne, mort en février 2018 dans des circonstances suspectes à la prison d'Evin, après avoir été arrêté par l'IRGC. D'autres membres de la Persian Heritage Wildlife Foundation, dont Seyed-Emami était le directeur général, avait été arrêté en janvier 2018. Le 11 mars 2018, Hamadani s'était plaint que le pouvoir judiciaire ait rejeté les demandes répétées des écologistes détenus de lui permettre de les défendre : "*chaque suspect, même le pire, a le droit de faire appel à un avocat dès son arrestation*", a-t-il déclaré lors d'une interview.

Selon le site d'opposition Kalame, les écologistes ont été pris pour cibles par la CGRI pour s'être opposés à l'installation de sites de missiles sur des terres protégées. Les détenus se sont vu refuser l'accès à un conseil pendant des mois, et n'ont finalement pas été autorisés à choisir leur propre avocat.

Le 15 janvier 2019, Mostafa Tork Hamadani a été condamné par la 1060e chambre du tribunal pénal de Téhéran à dix mois d'emprisonnement et 40 coups de fouet pour avoir critiqué dans un entretien avec une agence de presse la peine de Saeed Mortazavi ancien procureur iranien et ancien président de l'Organisation iranienne de la sécurité sociale (SSO), jugée trop légère pour les accusations. La cour d'appel a ensuite commué la peine en six mois d'emprisonnement et suspendu les 40 coups de fouet pendant une période d'un an. Il a été néanmoins placé en détention, le 3 février 2019, à la prison d'Evin, à Téhéran.

Le 4 février, 20 avocats ont publié une lettre ouverte de protestation contre l'emprisonnement de Mostafa Tork Hamedani, qui constituait une violation des engagements internationaux pris par l'Iran. Hossein Ahmadieniaz a protesté dans une déclaration "La place d'un avocat n'est pas en prison, c'est dans une salle d'audience où sont défendus les droits de la population",

Mostafa Tork Hamedani est le dernier avocat iranien à avoir été emprisonné par les autorités iraniennes après avoir pris en charge des affaires politiquement sensibles. Il défendait plusieurs travailleurs de la SSO en 2016 lors du procès pour corruption de Mortazavi qui a été déclaré coupable et condamné à 135 coups de fouet pour avoir gaspillé des fonds publics.

